



n° 21369

**Conservatoire
des Sites Lorrains**

*Expertise
des Zones Humides de
HOSTE et LEYVZLLER (57)*

CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS

1 Place Albert Schweitzer - 57930 FENETRANGE - Tél. 03 87 00 01 10 - Fax 03 87 00 01 17



Avec le soutien :

*de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
du Conseil Général de la Moselle
et des Communes de Hoste et Leyviller*





INTRODUCTION	2
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SECTEUR D'ÉTUDE	2
A) CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES	2
A. 1) Localisation.....	2
A.2) Climatologie	2
A.3) Géologie	3
A.4) Hydrogéologie	3
AS) Hydrologie	3
A.6) Occupation des sols et paysage	3
B) INTÉRÊT DES SITES	4
C) CADRE D'INTERVENTION..	4
D) OBJECTIFS ET METHODOLOGIE	5
ÉTUDE ECOLOGIQUE	6
PREAMBULE	6
A) BILAN QUALITATIF 1996	6
A. 1) Méthodes d'étude	6
A.1.1. Méthode d'étude de la végétation	6
A. 1.2. Méthode d'étude de l'avifaune nicheuse	7
A. 1.3. Méthode de bioévaluation de chaque site	8
A.2) Marais de Leyviller	9
A.3) Marais de Valette	13
A.4) Prairie humide du Auetzel	16
AS) Prairie humide du Mistert	17
A.6) Autres zones humides	19
B) DONNEES ANCIENNES ET ANALYSE DIACHRONIQUE..	21
B. 1) Etude bibliographique	21
1.1) Marais de Leyviller	21
1.2) Marais de Valette.....	21
B.2) Etude historique de l'évolution des sites..	22
1.1) Marais de Leyviller	22
1.2) Marais de Valette.....	22
B.3) Conclusions	22
PRIORITÉS D'INTERVENTION ET POTENTIALITÉS DE CONSERVATION	23
A) POTENTIALITES D'INTERVENTION FONCIERE	23
B) MODALITES DE CONSERVATION DU SITE	23
B. 1 Maîtrise d'usage	23
B.2 Protection réglementaire	23
B.3) Partenaires financiers	24
C) MODALITES DE GESTION DU SITE	25
CONCLUSION	26

INTRODUCTION

Dans le cadre de son programme 1996, les communes de Hoste et Leyviller, le Conseil **Général** de la Moselle et l'Agence de l'**Eau** Rhin-Meuse ont confié au Conservatoire des Sites Lorrains, une mission d'expertise **préalable** à la mise en place de la protection des zones humides **d'intérêt** patrimonial sises sur les bans communaux de Leyviller et Hoste.

Dispersées sur les deux territoires et composées essentiellement d'anciennes prairies de fauche et de **roselières**, ces zones humides furent mises en **évidence** des 1981 par l'**Inventaire** des Marais de Lorraine. L'inventaire des Zones Naturelles **d'Intérêt** Ecologique Faunistique et Floristique, en 1982, et l'**Inventaire** des Espaces Naturels Sensibles du Département de la Moselle, en 1992, ont confirmé l'**intérêt** de ces sites au plan régional.

En 1995, le Conseil Général de la Moselle a, dans le cadre de l'évaluation de la politique départementale de protection des espaces naturels sensibles, effectué une Ctude sur les possibilités de **préservation** de certains des sites.

Étant donné l'**intérêt** avéré des zones humides tant au niveau botanique (**présence d'espèces protégées**) qu'au niveau de l'avifaune (espèces **protégées** d'intérêt **européen**, **espèces caractéristiques** et abondantes), il est apparu **nécessaire** d'effectuer une expertise **écologique** afin de **déterminer** les orientations **à** prendre en matière de protection. L'expertise se devait de :

- effectuer un inventaire des habitats et des espèces végétales,
- recenser **intégralement** l'avifaune **nicheuse** des sites,
- effectuer une Ctude historique de l'évolution du **site**,
- définir les modalités d'intervention foncière.

CONCLUSION

La présente étude a permis de recenser 12 zones humides disséminées sur le territoire des deux communes de Hoste et de Leyviller. **Parmi** celle ci 4 se sont **révélées d'intérêt** patrimonial majeur et ont fait l'objet d'une analyse écologique détaillée. L'évolution naturelle des sites se traduit par une eutrophisation et par enrichissement du fait de l'abandon de l'entretien agricole traditionnel.

Sur l'ensemble des 4 zones humides principales (marais de Leyviller, marais de Valette, prairie humide du Auetzel et prairie humide **de** Mistert) ce sont 13 **espèces** dignes d'être remarquées qui ont **été** recensées. 5 **espèces** sont d'intérêt régional et 8 d'intérêt local. En ce qui concerne les oiseaux, le marais de Leyviller est le seul **à présenter** un **intérêt** important qui est imputable **à** sa taille conséquente. 2 espèces sont inscrites **à** la Directive Oiseaux et sont aussi d'intérêt national : le Busard des roseaux et la Pie-grièche **écorcheur**.

Toutefois, au-delà de chaque espèce particulière, c'est l'ensemble de ces écosystèmes humides que constituent les marais et les prairies qu'il est important de préserver. L'appauvrissement de la flore et de la faune depuis les premiers recensements doit motiver la mise en protection et la gestion des sites qui, **à** l'issue d'une phase de restauration, pourraient retrouver des **espèces** disparues.

La mise en protection de ces zones humides, doit s'appuyer sur la maîtrise foncière des parcelles majoritairement **privées**. Un partenariat entre les **Communes de Leyviller, de Hoste et le Conservatoire des Sites Lorrains** est **à développer** afin de mettre en place un projet d'acquisition **foncière** sur les 4 zones humides principales.